

Département  
De la Moselle

**COMMUNE DE MANOM**

Arrondissement de  
THIONVILLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus :

22

Séance du jour mardi 3 juillet 2012 à 20h30

Conseillers présents :

16

Sous la présidence de M. Jean KLOP, Maire

**Etaient présents** : Mme LANDKOCZ - MM GAILLOT - DESINDES - CARRE - NICOLAY  
Adjoints

Mmes GILQUIN - MARTINET - CHOVET - MM BECKEL - CAROFF - LEININGER -  
MANGEOL - PEROT - SANSALONE - SANTI

**Absents**: MM IMBERT - KERN - KRAEMER - CHRISTNACKER

**Procurations** : Mme HERFELD a donné procuration à M. KLOP

M. MORLOT a donné procuration à M. BECKEL

Convocation légale faite en date du 27 juin 2012

**Objet** : Approbation des cartes de bruit de l'Observatoire du Bruit

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry CARRE, Adjoint,

La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville a missionné le bureau d'étude ACOUSTB pour réaliser la cartographie du bruit de l'agglomération thionvilloise en application de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25/06/2002 et du Décret 2006-361 du 24 mars 2006.

La réglementation impose en effet de réaliser cette cartographie du bruit préalable à la mise en place de prévention du bruit dans l'environnement avant le 31/12/2012.

Dans cet objectif des mesures de bruit représentatives des secteurs les plus exposés aux bruits routiers et ferroviaires ont été réalisés dans les secteurs de Lagrange et rue de la Barrière.

Les données cartographiées permettront une visualisation des zones sensibles et seront intégrées aux données urbanistiques et environnementales descriptives de la commune.

Cette cartographie permettra dans l'avenir de supporter d'éventuelles actions de lutte contre le bruit dans le cadre des projets d'aménagements urbains.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte l'étude et la cartographie du bruit réalisée.

Affiché à la porte de la Mairie

Le 4 juillet 2012

Le Maire :

Jean KLOP



Manom, le 4 juillet 2012

Le Maire

Jean KLOP

